

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20260223-D202615-DE
Reçu le 26/02/2026

délibération :
D_2026_1_5

L'an deux mille vingt six, le lundi 23 février à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame MONTEGU Bénédicte, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 17

Date de convocation du : 16 Février 2026

Présents : 11

Présents : Monsieur GOUYGOU Dominique, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame MAUREL Marion, Madame TRANCHET Isabelle, Monsieur LAFENETRE Pascal, Monsieur COLLET Cédric, Madame BOINEAU Isabelle, Madame MONTEGU Bénédicte

Votants : 16

**Objet : Motion de soutien à la
filière du Cognac**

Pouvoirs :

Madame DULAC Stéphanie a donné pouvoir à Madame LANOË-MALIVERT Véronique
Monsieur ARTAUD Frédéric a donné pouvoir à Madame MONTEGU Bénédicte
Monsieur MICHELET Jean-Marie a donné pouvoir à Monsieur DOUET Anthony
Madame GONTIER Stéphanie a donné pouvoir à Madame BOINEAU Isabelle
Madame CHEVALERIAS Annick a donné pouvoir à Madame DUBOIS Anne

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur MORA Vincent, Madame DULAC Stéphanie, Monsieur ARTAUD Frédéric, Monsieur MICHELET Jean-Marie, Madame GONTIER Stéphanie, Madame CHEVALERIAS Annick

Secrétaire de Séance : Madame Véronique LANOË-MALIVERT

Considérant que la filière Cognac a été ciblée par une enquête antidumping chinoise en réponse à des décisions apportées par l'Union Européenne dans le domaine des véhicules électriques.

Considérant que cette procédure a très profondément déstructuré la présence du cognac sur ce qui était jusqu'alors son deuxième marché en volume et son premier marché en valeur.

Considérant que les engagements de prix minimum et la réouverture du marché duty-free négociés par l'interprofession n'ont en rien inversé la tendance sur ce marché.

Considérant que, dans ce contexte difficile pour l'économie de la région, la filière n'a d'autre choix que d'adapter le dimensionnement de son vignoble à la situation actuelle.

Considérant que la filière fait déjà son possible sur ses propres ressources pour amortir l'impact de ces taxes.

Considérant que la Commission Européenne, à la demande de la filière, a acté officiellement de la gravité de la situation, et accepté le principe d'un soutien spécifique à cette dernière.

Considérant que la participation des autorités françaises est nécessaire pour officialiser et faire aboutir cette démarche.

Considérant que depuis six mois, ces mêmes autorités n'ont pas répondu aux demandes explicites et réitérées de l'interprofession d'appui en faveur de la filière.

En conséquence, le Conseil Municipal de la commune de DIRAC à la majorité, en faveur d'un appui à la filière Cognac, demande expressément au gouvernement français qu'il accompagne cette dernière activement à Bruxelles pour faire émerger, avec la Commission Européenne, les mesures de soutien qui lui ont été promises.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 1

Madame le Maire,
Bénédicte MONTEGU

Emis le 23/02/2026, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 26/02/2026

